ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2025

Indicateur 1 : Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires et les praticiens hospitaliers.

Résultat : 19

Indicateur 2 : Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels et les praticiens contractuels.

Résultat : 27

Indicateur 3 : l'écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes

Résultat : 0

Indicateur 4 : l'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes

Résultat : 0

Score de l'index (sur 100) : 46

Les actions pour supprimer les écarts de rémunération
Nous veillons à ce que les avancements de grade et les avancements d'échelon soient appliqués conformément aux règles statutaires en vigueur, garantissant ainsi une équité de traitement entre les agents. Ces procédures permettent d'assurer une évolution de rémunération fondée sur des critères objectifs et transparents, indépendamment du genre.

Indiquer les objectifs de progression
Notre secteur compte une large majorité d'agents féminins. Nous veillons à accompagner chaque agent, femme ou homme, dans son parcours professionnel afin de favoriser une progression équitable. Les objectifs de progression visent a garantir l'égalité d'accès à la formation, a l'avancement et aux responsabilités, dans le respect des compétences et des parcours individuels.

14 Avenue Biscarrat Bombanel
84150 JONQUIERES
Tél : 06.73.60.58.61
grh@ehpadjonquieres.fr